



AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET FILIERE BOIS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Evolution et perspectives

Vue de l'Europe, la région Languedoc-Roussillon est le "Nord des Sud", position charnière qui influence de nombreuses analyses, notamment dans le domaine agricole (pas pauvre comme le Sud mais moins riche que le Nord, calendriers de commercialisation des produits primeurs qui se télescopent avec les fins de récolte du Sud, etc...).

La part de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la filière-bois représente près de 10 % des actifs de la région ayant un emploi, la part de la seule production agricole s'élevant, comme celle des actifs, à environ 7 % du P.I.B. régional.

C'est une région de productions essentiellement végétales, marquée par une dominante viticole qui représente 49 % de la production agricole régionale estimée à 15,5 milliards de francs (estimée selon la nouvelle base 95 de la comptabilité nationale), les fruits et légumes représentant 26 % des livraisons, la part des productions animales s'élevant à 12 %.

Cette agriculture a évolué rapidement au cours des dernières années, diminution du nombre des actifs agricoles et des exploitations moins nombreuses (41 400 en 1997, en réduction de 40 % depuis le recensement de 1988) mais plus grandes (25 ha), une population agricole à l'âge moins élevé (53 ans) mais où la proportion de jeunes exploitants atteint à peine 10 %.

Une viticulture toujours dominante

Le vignoble a culminé à 451 000 hectares en 1975 (36 % du vignoble français) avec une production de vin dépassant quelquefois les 30 millions d'hectolitres et représentant 40 % de la production française. La mise en œuvre de la distillation obligatoire à bas prix pénalisant les hauts rendements ainsi que l'instauration d'arrachages primés a conduit à une diminution significative du rendement moyen (de 76 hl/ha à 61 hl/ha depuis 1980) ainsi qu'à une régression importante des surfaces, à tel point qu'on peut estimer le vignoble actuel à environ 300 000 hectares représentant une production annuelle voisine de 19 millions d'hectolitres (dont 11 à 12 Mhl en vins de pays dans la déclaration de récolte et 3 à 4 Mhl en AOC).

En 1998, à la suite de problèmes climatiques (gel, grêle et sécheresse), le Languedoc-Roussillon a connu sa plus faible récolte depuis la guerre : 15,5 millions d'hectolitres. Paradoxe, c'est cette année-là que la superficie du vignoble cessait de décroître et augmentait même quelque peu. En 1999, le vignoble continue à croître et la récolte retrouve un niveau légèrement supérieur à la moyenne : 19,4 millions d'hectolitres.

Dans le même temps, une VITICULTURE RÉNOVÉE ET DE QUALITÉ s'est mise en place.

Adaptée au marché, elle s'est construite autour d'une politique de produits, c'est-à-dire d'appellations d'origine, mais aussi de façon tout aussi valorisante de vins de pays bien identifiés, de vins de cépages et de vins de marque.

On continue à observer encore aujourd'hui une mutation rapide du vignoble à partir d'un réencépagement adapté aux besoins.

Ces efforts à la production s'accompagnent de la poursuite d'une politique de qualité dans les unités de vinification et surtout d'une politique de renforcement des structures de commercialisation permettant une bonne valorisation du produit. C'est ainsi que le rapport qualité-prix est favorable au Languedoc-Roussillon qui paraît désormais gagner des parts de marché.

Les productions fruitières

Le Languedoc-Roussillon, région à vocation traditionnelle de production fruitière, principalement dans les Pyrénées-Orientales et le Gard, a vu celle-ci se développer au début des années cinquante dans les quatre départements grâce aux grandes infrastructures hydrauliques qui ont été mises en place, notamment sur la plaine littorale.



PREFECTURE DE REGION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

La production fruitière, qui s'étend aujourd'hui sur 29 800 hectares, représente environ 14 % de la surface du verger national et 12 % de la production agricole régionale.

Elle reste cependant concentrée sur les départements du Gard (48 % du verger régional) et des Pyrénées-Orientales (33 %), les principales productions sont les pêches nectarines (1ère région française), les abricots et les pommes. Depuis quelques années, l'ensemble des superficies en verger a tendance à régresser. L'élargissement récent de l'union européenne (pays du Sud notamment) conduit à une concurrence de plus en plus vive sur ce type de production, phénomène aggravé par les désordres monétaires. Des efforts importants sont conduits dans la recherche de nouvelles variétés afin d'adapter la production régionale aux conditions du marché, compte tenu de ces nouvelles contraintes.

Les productions légumières

Les productions légumières (15 950 hectares) demeurent un secteur important de l'agriculture régionale mais également très exposé à la concurrence d'autres bassins de production européens.

47 % des superficies légumières sont situées dans le Gard, 25 % dans les Pyrénées-Orientales et 19 % dans l'Hérault. Depuis 20 ans, les deux premiers départements ont maintenu des seuils élevés de production de salades, d'artichauts et de tomates. Mais depuis quelques années la vivacité de la concurrence, sans oublier les désordres monétaires du passé, ont freiné la production (certaines spéculations ayant même pratiquement disparu). Dans l'Hérault, nous avons assisté à un développement spectaculaire de la culture du melon.

Un plan de reconstitution du potentiel de production d'asperges est inscrit au contrat de plan Etat-Région, et concerne principalement le département du Gard.

Les productions céréalières et oléagineuses

La réforme de la politique agricole commune (PAC) a entraîné une stabilité des surfaces en matière de grandes cultures. Les perspectives de développement des oléagineux envisagées dans les années 1980 n'ont pas pu se concrétiser.

La surface en céréales, oléagineux et protéagineux est de 158 000 hectares (auxquels s'ajoutent 44 500 hectares de jachères), dont 123 000 hectares localisés dans l'Aude (53 %) et le Gard (25 %). Le système actuel favorise le blé dur et le tournesol, respectivement 70 % des céréales et 81 % des oléagineux.

Un assouplissement de la gestion des quotas blé dur permettrait une évolution positive dans le sens d'une meilleure utilisation de l'espace.

n Les productions animales

Leur poids dans l'économie agricole régionale est d'environ 12 % et ces productions mobilisent près de la moitié de la surface agricole (518 000 hectares).

Les évolutions les plus significatives concernent l'élevage bovin en Lozère et l'aviculture dans l'ouest de l'Aude et le nord du Gard.

Le troupeau ovin (300 000 brebis mères) est relativement stable.

L'aviculture en progression est le fait de gros élevages concentrés et compétitifs qui, outre la production de poulets de chair, s'orientent depuis plusieurs années vers celle de dindes.

Des efforts significatifs sont faits actuellement pour la recherche d'une meilleure valorisation des différentes productions laitières et pour l'obtention de signes officiels de qualité.

Les industries agroalimentaires et les coopératives agricoles

Le secteur des industries agroalimentaires a connu depuis 10 ans un réel développement en accroissant sa production en volume et en valeur de 50 % et en maintenant ses effectifs salariés. Les industries agroalimentaires (au sens strict) de plus



PREFECTURE DE REGION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

de 10 salariés représentent près de 200 établissements employant 8 600 salariés pour un chiffre d'affaires net d'environ 14 milliards de francs (dont 13 % à l'exportation).

La région Languedoc-Roussillon ne se situe qu'au 16ème rang national. On peut noter les spécificités suivantes : fabrication de fruits au sirop, de conserves de tomates (12 % de la production nationale) et de concentrés de tomates (15 % de la production nationale) dans le Gard, chocolaterie-confiserie (12 % de la production nationale) dans les Pyrénées-Orientales, Cassoulet de Castelnaudary et la distillation d'alcool et d'eaux de vie naturelles (6 % de la production nationale).

Ce secteur représente 15 % de la valeur ajoutée régionale. Sa marge de progression est réelle et les IAA du Languedoc-Roussillon peuvent devenir un élément majeur du développement régional, leur dynamique étant un facteur important de valorisation de l'agriculture et, de ce fait, de revitalisation du monde rural. Cependant, des difficultés persistent pour certaines spéculations (fruits au sirop, tomates) du fait de l'évolution des politiques communautaires.

La coopération agricole (556 coopératives, 11 Sica, 27 unions et 551 Cuma) emploient, selon la mutualité sociale agricole, 9 400 salariés (hors Cuma), le secteur vinification étant prépondérant. Les caves coopératives viticoles en voie de restructuration sont encore de petites structures (96 % ont moins de 10 salariés). Elles représentent toutefois la moitié des entreprises françaises du secteur vinification.

Une nouvelle enquête a permis d'évaluer le poids de la sphère agroalimentaire (les IAA stricto sensu auxquelles l'on rajoute la vinification en amont et la commercialisation en aval). La filière compte ainsi 1 384 établissements de 3 salariés et plus pour un chiffre d'affaires de 44 milliards de francs (données 1997).

La puissance publique privilégie désormais, dans un contexte de nécessaires restructurations et une politique adaptée aux conditions du marché, des projets globaux axés sur l'aval mais prenant en compte, sur la base d'objectifs bien identifiés, l'ensemble des maillons de la filière. Ces projets de développement agréés sur trois ans ont ouvert l'accès aux différentes interventions financières.

Il convient de souligner par ailleurs l'utilité des techniques de diagnostics, d'audits et d'expertises, les aides aux investissements dits "immatériels" apparaissant largement complémentaires de celles qu'il convient de continuer à allouer aux investissements classiques.

Une forêt "multifonctionnelle" à trois étages, une ressource ligneuse insuffisamment exploitée

La forêt du Languedoc-Roussillon, c'est :

- 934 000 ha boisés, dont 600 000 ha de "forêt de production" auxquels s'ajoutent 700 000 ha de formations "subforestières" (landes, maquis, garrigues) résultant d'une déprise agricole plus ou moins récente.
- trois fonctions essentielles : production, protection, accueil, variant selon les massifs.
- un taux de boisement de 33,4 %, supérieur de 7 % à la moyenne nationale.
- un taux d'accroissement annuel voisin de 3 % désormais plus imputable aux "accrus naturels" qu'aux boisements "en extension" (1 500 ha plantés par an). Malgré la ponction des feux et celle plus récente des "chablis" (bois abattus par la tempête des 27 et 28 décembre 1999), la surface de la forêt régionale a doublé depuis le début du siècle.
- des feuillus prédominants en surface (54 %), mais des résineux qui représentent plus de la moitié du volume sur pied et 57 % de l'accroissement biologique annuel.
- un statut juridique qui est au trois-quart celui de la forêt privée, le reste se répartissant entre la forêt domaniale et celle des collectivités territoriales. Malheureusement, les structures foncières traduisent un excessif morcellement.
- une disponibilité ligneuse (ressource économiquement mobilisable) évaluée à 1,4 Mm³/an en situation actuelle et qui pourrait atteindre 1,7 Mm³ si l'on en rationalise la gestion.



PREFECTURE DE REGION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- un volume prélevé de 1,3 Mm³/an dont 0,9 Mm³ commercialisés et le reste auto-consommé. Les 0,5 Mm³ supplémentaires, liés aux intempéries de fin d'année 1999, ne pourront être résorbés que progressivement par l'industrie locale.

- 10 000 emplois environ dont 2 500 en forêt même (sylviculture, exploitation forestière), 1 300 pour la première transformation (sciage), 6 200 pour la seconde transformation (menuiserie) et le négoce. Il est à noter que la montée en puissance du plan gouvernemental "chablis" conduit à un effort significatif en faveur de l'équipement des entreprises et de la formation des salariés, mais ne semble pas donner lieu à de nouveaux recrutements.

Il conviendrait de faire en sorte que ces chablis, situés principalement dans le nord de la Lozère, ne conduisent pas à un déséquilibre durable du marché du bois mais qu'ils permettent aux entreprises nouvellement équipées d'accroître durablement la récolte.

De plus, la ressource ligneuse régionale constitue une richesse insuffisamment exploitée et mobilisée. 400 m³ supplémentaires prélevés en forêt représentent potentiellement la création d'un emploi. Un millier d'emplois est donc "à portée de main" si l'on mène les actions nécessaires.

Les orientations régionales forestières consistent à :

- combiner harmonieusement dans une optique de "gestion durable" les multiples usages de la forêt régionale.
- améliorer ce qui existe plutôt que créer de nouvelles surfaces boisées (sauf reconstitution des surfaces détruites).
- "faire sortir le bois de la forêt" en équipant les massifs encore mal desservis par des voies accessibles aux véhicules grumiers conformes aux schémas concertés de mobilisation de la ressource.
- restructurer la forêt privée ou regrouper les propriétaires pour constituer des unités cohérentes de gestion.
- moderniser les entreprises d'exploitation forestière et de première transformation tout en améliorant dans une optique interprofessionnelle l'organisation collective de la récolte (ceci s'est fait en partie dans le cadre du "plan chablis").
- valoriser par la recherche de produits nouveaux les catégories de bois sous utilisées.
- promouvoir le matériau bois et développer les filières bois-énergie.
- équiper les massifs pour la prévention des incendies de forêts, l'accueil raisonné du public, la défense et la restauration des sols.
- répondre à l'attente sociale, mieux prendre en compte les enjeux biologiques et le paysage.
- veiller à l'équilibre "forêt-gibier".
- intégrer la forêt dans une vision d'ensemble de la gestion de l'espace en harmonie avec l'activité agricole, pastorale et les autres usages des territoires ruraux.

Les perspectives d'avenir

Les obstacles au développement de l'agriculture régionale sont une adaptation insuffisante dans certains secteurs de l'offre régionale à la demande, et une relative faiblesse des structures et de l'organisation industrielle et commerciale. L'agriculture régionale demeure trop dépendante d'une organisation économique pas encore assez efficace pour atteindre une meilleure maîtrise de la mise en marché et de la commercialisation. La réforme de l'OCM fruits et légumes, qui est entrée en application en 1997, grâce à une plus grande responsabilisation des organisations de producteurs, offre des perspectives à saisir par les différents opérateurs. Sur le plan national, nous avons assisté en 1997 à un regroupement des comités économiques au niveau de grands bassins de production (Provence, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Auvergne pour le Sud-Est). Enfin les politiques européennes ont contribué à réduire le potentiel de production, la réforme de la PAC limitant parallèlement les possibilités de substitution.



PREFECTURE DE REGION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'agriculture régionale est toutefois riche de potentialités :

- . un climat favorable à certaines cultures, sous réserve d'une optimisation de l'irrigation.
- . une population croissante sur les rives de la Méditerranée, une migration estivale importante,
- . enfin, un système remarquable de recherche, de formation et de développement qui fait de Montpellier, associée aux principales villes de la région, un pôle (AGROPOLIS) sans doute le premier en Europe dans ce domaine.

Les principaux points d'appui de développement agroalimentaire sont :

- . pour la viticulture, une production régionale de qualité dont la notoriété est en hausse, élément important du maintien d'un potentiel de production régional,
- . une production fruitière en recherche permanente d'adaptation qualitative,
- . les productions légumières (asperges, melons, oignons, salades, tomates),
- . les céréales et oléagineux (blé dur, colza, tournesol, soja),
- . la production de semences qui est une des vocations (sol et climat) de cette région,
- . les productions ornementales (fleurs coupées, plantes en pots, pépinières), domaine où les perspectives de développement sont importantes, mais encore peu exploitées,
- . les industries agroalimentaires pour la valorisation des productions régionales, la satisfaction des marchés de proximité en croissance et l'approvisionnement des marchés communautaires et mondiaux en produits spécifiques de qualité identifiée,
- . l'agrotourisme pour les compléments de revenus qu'il apporte aux exploitants agricoles et la notoriété qu'il induit.